



Réseau national des collectivités pour l'habitat participatif

Pour adhérer et devenir membre du Réseau des Collectivités pour l'Habitat Participatif, les collectivités doivent délibérer favorablement au sein de leurs instances, en adoptant la Charte du Réseau National des Collectivités pour l'Habitat Participatif et s'engager à verser une cotisation annuelle selon les principes définis ci-dessous, conformément aux termes de l'article 6 des statuts du Réseau.

Population de la Collectivité	catégorie	Montant en €
inférieur à 10000 habitants	1	500
10 001 habts à 49 999 habts	2	750
50000 habts à 99 999 habts	3	1000
100 000 habts à 199 999 habts	4	1500
200 000 habts à 499 999 habts	5	2000
> 500 000 habts	6	3000
Parc Naturel Régional	7	500

Les membres du Réseau accèdent aux contenus techniques des échanges et groupes de travail, partages et retours d'expériences relatifs à l'habitat participatif, accèdent à la plateforme d'échange du site internet du RNCHP. Ils participent aux Assemblées Générales, groupes de travail proposés ; contribuent aux travaux, et sollicitations engagées dans le cadre du réseau. Idéalement, sont identifiés un élu et un technicien représentants afin de faciliter les échanges et contributions.

Pour adhérer, complétez le bulletin d'adhésion que vous trouverez sur la page qui suit. Joignez y la délibération de votre collectivité (uniquement pour les collectivités n'ayant jamais adhéré), **envoyez ces éléments à l'adresse suivante :**

**Coordination RNCHP
Direction de l'Habitat
Département du Développement Urbain
Nantes Métropole
2 cours du Champ de Mars
44923 Nantes Cedex 9**

ou par mail auprès de : Marie.demanesse@nantesmetropole.fr

Pour rappel : Toute demande à titre de membre actif, associé ou honoraire est à adresser par écrit à la présidence de l'association. Le Conseil d'Administration en décide.

**RNCHP- Siège social
1 parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex**

**Président RNCHP
M. Alain JUND
1 Parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex**

**Coordination et gestion technique
Marie DEMANESSE
Marie.demanesse@nantesmetropole.fr
Direction de l'Habitat
Département du Développement Urbain
Nantes Métropole
2 cours du Champ de Mars
44923 Nantes Cedex 9**

BULLETIN D'ADHESION RNCHP

Année :

Nom de la collectivité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Elu référent :

.....

Mail de contact élu @ :

.....

Technicien référent :

.....

Mail de contact technicien @ :

N° Téléphone fixe :N° Téléphone portable :

Code insee : Nombre d'habitants :

Montant cotisation :

.....

La cotisation est à verser par virement sur le compte du Réseau aux coordonnées RIB données ci-dessous, en précisant le nom de la collectivité adhérente et l'année de cotisation :

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque 10278	Guichet 01004	N° compte 00021031201	Clé 87	Devise EUR	Domiciliation CCM STRASBOURG NEUDORF
Identifiant international de compte bancaire		IBAN (International Bank Account Number)			BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1027	8010	0400	0210 3120 187	CMCIFR2A
Domiciliation CCM STRASBOURG NEUDORF 97 ROUTE DU POLYGONE 67100 STRASBOURG Tél : 08 20 07 99 97			Titulaire du compte (Account Owner) RESEAU NATIONAL DES COLLECTIVITES POUR L'HABITAT PAR 1 PARC DE L ETOILE 67100 STRASBOURG		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.			PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

Fait le à

Par

RNCHP- Siège social
1 parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex

Président RNCHP
M. Alain JUND
1 Parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex

Coordination et gestion technique
Marie DEMANESSE
Marie.demanesse@nantesmetropole.fr
Direction de l'Habitat
Département du Développement Urbain
Nantes Métropole
2 cours du Champ de Mars
44923 Nantes Cedex 9